

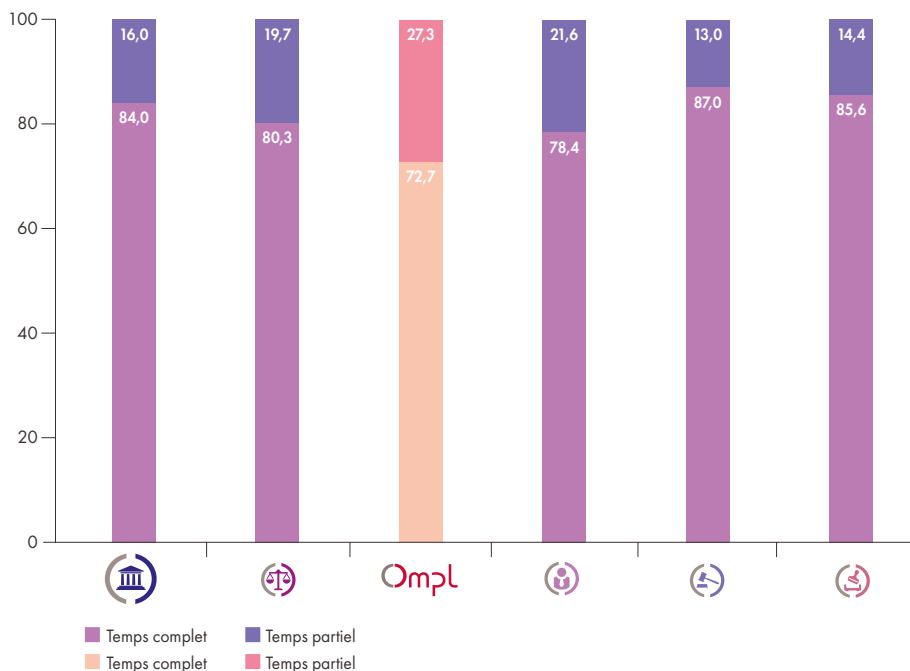
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



MAJORITÉ DE TEMPS COMPLET

- Au sein de la branche, 4/5^e des salariés travaillent à temps complet (84 %). Cette proportion est proche de celle observée dans l'ensemble du champ privé de l'économie nationale hors intérim (82,2 % en 2021 selon l'INSEE). En outre, elle est supérieure à la moyenne du secteur (80,3 %).
- Au niveau du secteur, la répartition des temps de travail est assez différente de celle de la branche. En effet, les contrats à temps complet sont moins fréquents (- 3,7 points) et inversement pour le temps partiel.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



Secteur juridique

Branche professionnelle



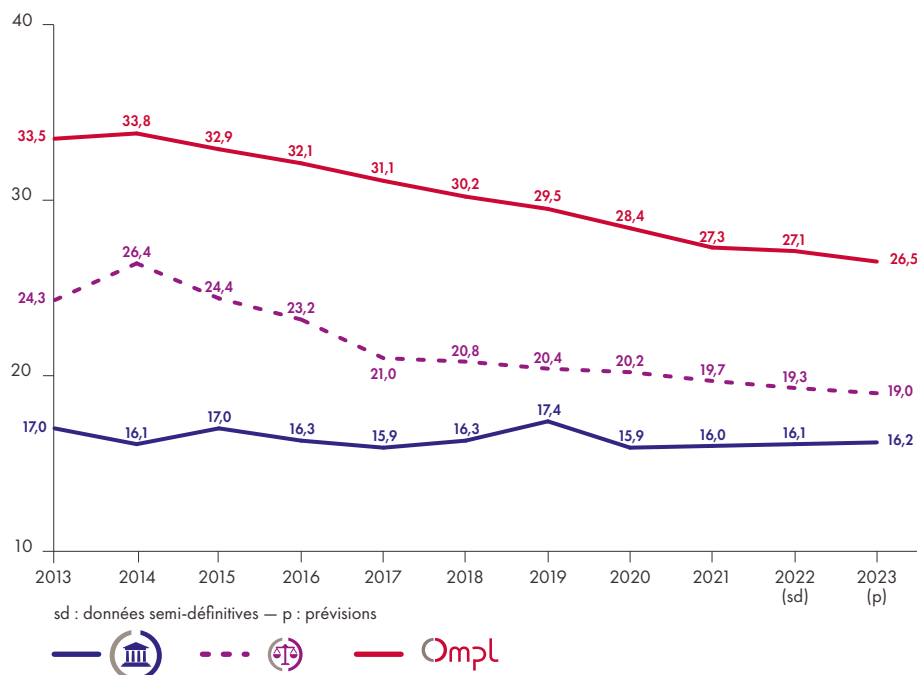
Études d'administrateurs
et mandataires judiciaires



STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2013, les données montrent que le taux de salariés à temps partiel reste relativement stable jusqu'en 2021. Il varie seulement de - 1 point.
- Les prévisions pour les années 2022 à 2023 anticipent un infléchissement à la hausse de cette tendance.
- Sur l'ensemble de la période (2013 à 2023), la part des contrats à temps partiel au sein de la branche diminue moins fortement (- 0,8 point) que celle du secteur (- 5,3 points).

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



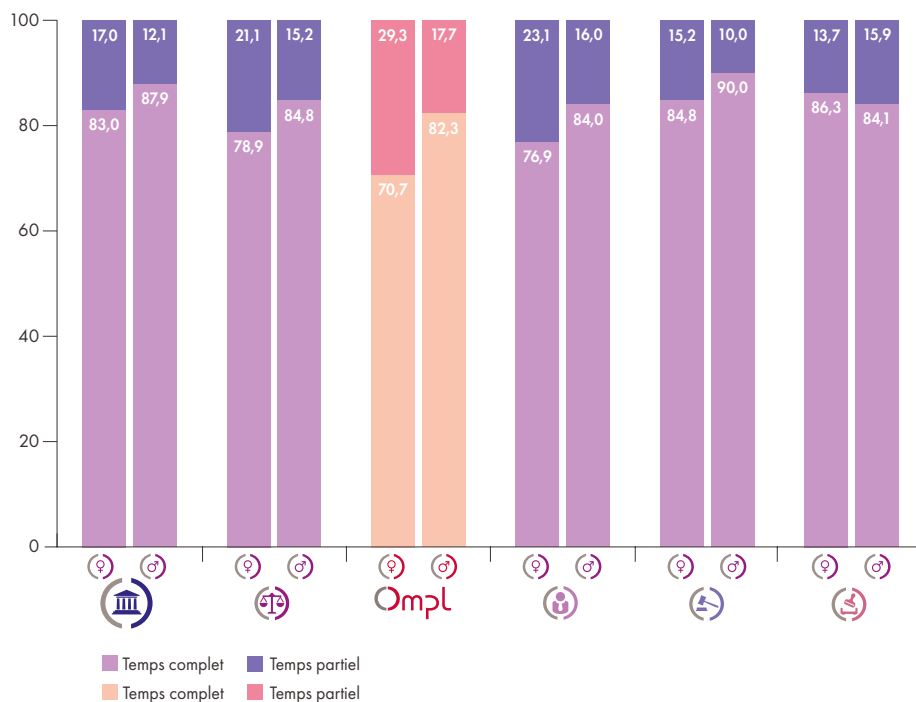
Sources: Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

- Dans la branche, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Elles sont 17 % dans ce cas, soit un différentiel de + 4,9 points par rapport aux hommes.
 - Au niveau du secteur, la fréquence des contrats à temps partiel est plus marquée pour les femmes. Elles sont 21,1 % à travailler dans le cadre de ce type de contrat.
- Le différentiel entre les genres est plus important que celui de la branche.
- La proportion de temps partiel est supérieure de + 5,9 points chez les femmes.

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



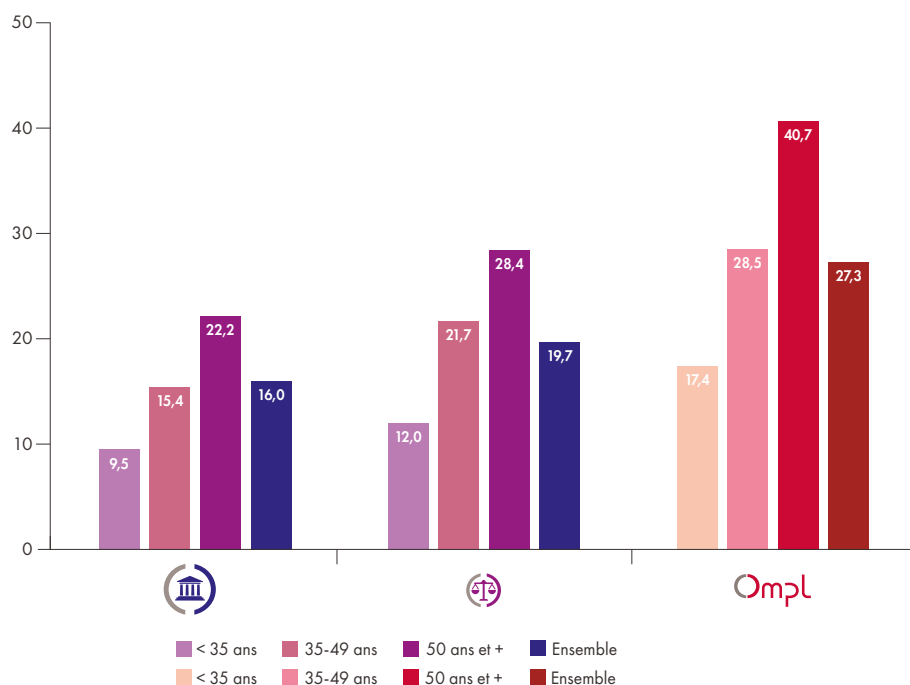
Source: Insee, DSN, 2021.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

- Dans la branche, le temps partiel concerne moins du quart des salariés de 50 ans et plus (22,2 %). Cette proportion est supérieure de + 6,8 points à celle de la classe d'âge intermédiaire (15,4 %) et beaucoup plus marquée que celle des salariés de moins de 35 ans (9,5 %). Le différentiel entre les deux tranches d'âge les plus éloignées est de 12,7 points.
- Au niveau du secteur, la répartition entre les tranches d'âge est sensiblement différente de celle de la branche, notamment pour les salariés de 35 à 49 ans et de 50 ans et plus. Ils sont respectivement 21,7 % et 28,4 % à travailler à temps partiel.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Au niveau de la branche, le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (45,7 %). Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (11,7 %).
- Au niveau du secteur, le temps partiel est surreprésenté dans toutes les catégories sociales et notamment chez les ouvriers (58,3 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			
Cadres	11,7	12,9	28,0
Professions intermédiaires	16,3	17,1	22,0
Employés	16,3	19,6	28,0
Ouvriers	45,7	58,3	54,2
Ensemble	16,0	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, la part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre.

Elle est :

- maximale pour l'Occitanie (21,4 %);
- minimale pour la Corse (0 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	19,5	23,2	31,3
Bourgogne-Franche-Comté	12,3	24,6	31,9
Bretagne	13,6	17,1	28,4
Centre-Val de Loire	16,4	19,9	26,9
Corse	0,0	27,5	24,9
DOM regroupés	10,1	19,3	22,2
Grand Est	19,4	20,9	31,7
Hauts-de-France	19,9	21,3	30,3
Île-de-France	12,4	14,4	20,5
Normandie	14,2	24,2	27,8
Nouvelle-Aquitaine	16,8	24,4	26,6
Occitanie	21,4	25,1	30,0
Pays de la Loire	18,0	23,3	28,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14,0	23,7	28,2
Ensemble	16,0	19,7	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.